



Ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 7 juin 2023
2. Modification des tarifs de l'eau et de l'assainissement pour les années 2023 - 2024
3. Choix du prestataire pour l'implantation du champ photovoltaïque à l'ancienne déchèterie
4. Décisions modificatives
5. Modification de la Régie pour les d'opérations M57 et M49
6. Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, M Jean-Marc FROMENT, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie VIGNE, M Olivier WERMUTH, M Bruno COLIN
Mme Jeanne PORTMAN, secrétaire de mairie

Absente : Mme Maria FELINES,

Pouvoirs : Mme Marie TOUREL à Jean Marc FROMENT,
M Étienne DÉJARDIN à M Robert CAHU

Secrétaire de séance : M Jean Marc FROMENT

Ouverture de la séance à 10h08.

Monsieur le Maire propose de déplacer le point 6, - questions diverses - hors CM afin de les traiter en réunion de coordination qui suit le Conseil. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal.

1. 1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2023

Vote : 9 Voix Pour

2. MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR LES ANNEES 2023 - 2024

Les tableaux Simulation 2022 – 2027 présentés aux élus montrent une simulation de l'augmentation des tarifs des m3 d'eau et d'assainissement de 2022 à 2027. Il s'agit de la mise en œuvre de la délibération du CM du 13 décembre 2021 qui vise à augmenter les recettes du budget M49 de 5% / an pour les années 2022-2025 puis 4% / an à partir de 2026.

La proposition vise 2 objectifs :

- équilibrer le budget M49 de fonctionnement de façon pérenne,
- répondre à des préoccupations échangées à diverses occasions sur la tarification de l'eau : tarifs en 2 tranches avec une tranche 1 consommation inférieure ou égale à 50 m3 / an et une tranche 2 consommation supérieure à 50 m3 / an.

IL faut, toutefois, garder à l'esprit que d'ici 3 ans la mairie de Canaules ne maîtrisera plus tous les paramètres de facturation du fait de :

- transfert de la compétence Eau - Assainissement à la Communauté de communes le 1er janvier 2026,
- mise en production du forage du Frigoulou espérée avant 2026.

La simulation est faite avec les données de la facturation de 2022 (hors taxes de l'Agence de l'eau) année prise comme référence pour les années de 2023 à 2027 : nombre de compteurs constants (261) et m3 de consommation constants. A ces chiffres "constants" sont appliqués les tarifs des années futures en vérifiant les taux croissance annuels de 5% et 4% des recettes du budget M49.

Il est proposé un glissement tarifaire à la hausse de la tranche 1 retardée d'une année par rapport à la tranche 2 pour en atténuer les effets.

A noter :

- On reste dans l'hypothèse d'une inflation générale prix qui ne remettrait pas en cause notre objectif d'équilibre du budget M49.
- Les données concernant les usagers vont évoluer, notamment le nombre d'abonnés avec de nouvelles constructions en cours ou en projet (environ une douzaine de compteurs en plus d'ici 3 ou 4 ans).

Il a été convenu avec la comptable du Trésor de lui présenter une délibération concernant les tarifs applicables en 2023 et 2024. Nous verrons dans 2 ans pour les tarifs ultérieurs. Les tarifs pour 2023 et

2024 soumis à délibération sont donc :

	2023	2024
Abonnement annuel Eau	56 €	56 €
Abonnement annuel Assainissement	60 €	56 €
Consommation m3 Eau Tranche 1	1,75 €	1,85 €
Consommation m3 Eau Tranche 2	1,85 €	1,98 €
Consommation m3 Assainissement Tranche 1	1,08 €	1,13 €
Consommation m3 Assainissement Tranche 2	1,13 €	1,23 €

Vote : 9 Voix Pour

Par ailleurs le maire rend compte de la réunion du CODERST à la préfecture le 13 juin, dont l'un des points à l'ordre du jour était le projet du Frigoulou. Ce projet a ainsi reçu l'avis favorable de l'ARS. Deux questions / remarques ont été énoncées par les membres du comité :

- Quel est le prix de l'eau dans les communes du syndicat ?
- Quel sont l'état et le rendement du réseau des communes du syndicat du Frigoulou ?

3. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR L'IMPLANTATION DU CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE À L'ANCIENNE DECHETERIE

Nous avons rencontré 4 opérateurs. Trois d'entre eux ont remis un dossier et sont venus l'exposer :

- Société EssenCiel Energie,
- Société Melvan,
- Société Solvéo.

Bruno Colin présente le tableau comparatif ci-dessous :

COMPARAISON DES OFFRES PROJET PHOTO-VOLTAÏQUE ANCIENNE DECHARGE

CRITERE	SOCIETES CONSULTEES		
	SOLVEO	MELVAN	Essenciel Energie
Consistance de l'offre	Offre complète présentant un planning de développement cohérent, et une proposition financière	La 2eme présentation est beaucoup plus détaillée que la 1ère. Elle intègre l'offre financière et aborde les aspects urbanisme, environnementaux, paysagers, agricoles	Pas de planning de développement présenté dans l'offre mais envoyée par la suite
Informations juridiques de l'entreprise.	SOLVEO Energie fait partie du groupe SOLVEO Développement qui est une SAS au capital social de 3 M€. Siège à Toulouse	SAS créée fin 2017 au capital social de 66000€. Startup ayant effectuée 2 levées de fond récentes. Basée à Orléans avec plusieurs antennes régionales	SASU au capital social de 1000€ basée à Avignon. Pas d'infos sur le nombre de salariés. Pas de publication de comptes annuels. A priori, un seul salarié, le gérant
Solidité de l'entreprise (ancienneté, assise financière)	société créée en 2008. Chiffre d'affaire 21 M€ en 2020. Plusieurs agences en France dont une à Montpellier. certifications ISO 9001 et ISO 14001. Possibilité de financement participatif ouvert aux habitants	Les fondateurs ont une expérience importante. Société en forte expansion. Effectue une levée de fond participative pour chaque projet. Les habitants de la commune peuvent investir dans des parts	23 ans d'expérience des fondateurs. Entreprise créée en 2021 ???
Expérience de l'entreprise	Conçoit et produit des parcs photo voltaïques depuis 2008. Exploitation de 250 centrales photo voltaïques et éoliennes.	Peu d'expérience en terme de projets encours d'exploitation, mais l'équipe semble compétente et expérimentée (une vingtaine de personnes)	Gestion de plusieurs dizaines de projets photo voltaïques ??
Proposition financière	Proposition financière claire et complète indiquant les 2 possibilités de rémunération loyer de 10 000€ /an ou soulte de 150 000 €	Proposition financière claire et complète indiquant les 2 possibilités de rémunération voir possibilité d'un mixte loyers /soulte loyer de 13 000 € /an ou soulte de 195 000 €	7 000 € par an par hectare cloturé (arpentage effectué avant le début des travaux) pas de proposition financière relative à la soulte
Bail de location du terrain	30 ans extension possible à 40 ans	30 ans extension possible à 40 ans	??
Partenariats	Société Ileec pour la distribution d'électricité verte Organisme AREC Occitanie pour l'accompagnement du projet	Pas précisé	Pas précisé
Planning de développement	Présent dans l'offre. Durée du projet estimé entre 12 et 14 mois	Planning assez long mais bien détaillé (durée totale minimum de 2 ans avant exploitation)	Le planning n'est pas précisé dans leur offre mais a été envoyé à part. Planning assez long et assez pessimiste 40 mois maxi
Provenance des panneaux solaires	fabrication en Asie	fabrication en Asie	fabrication en Asie

Question de Sylvie Lovotti sur l'entretien du mini-champ voltaïque.

Bruno Colin répond que l'entretien reste à la charge de la société retenue car la mairie n'est que le loueur du terrain. La mission de la société est de produire et de vendre son électricité et donc d'entretenir son outil de travail.

D'autres questions sont évoquées quant au statut de la société qui va être créée, sa pérennité et les garanties offertes ainsi que sur le partenariat.

- EssenCiel énergie est une société jeune et sans expérience opérationnelle comme société.
- Melvan fait une offre financière avantageuse mais a encore peu d'expérience de production et gestion de champ photovoltaïque.
- Solvéo présente une plus grande expérience, des certifications, un partenariat avec une société distributrice d'électricité verte (société Ileec).

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société Solvéo par

**Vote : 6 Voix Pour
3 Abstentions**

4. DECISIONS MODIFICATIVES

a. Budget M57

Complément de DM demandé par la comptable :

▪ Recettes de fonctionnement Compte 002	- 46 159,80 €
▪ Dépenses de fonctionnement Compte 023	- 46 159,80 €
▪ Recettes d'investissement Compte 021	- 46 159,80 €
▪ Recettes d'investissement Compte 1068	+ 46 159,80 €
▪	
▪ Dépenses de fonctionnement Compte 042 / 6751	- 1 000,00 €
▪ Dépenses de fonctionnement Compte 65/ 65888	+ 1 000,00 €
▪ Recettes de fonctionnement Compte 70 / 70311	+ 3 000,00 €
▪ Recettes de fonctionnement Compte 1068	- 3 000,00 €

4.1 Budget M49

Complément de DM demandé par la comptable :

▪ Recettes de fonctionnement Compte 002	- 6 056,93 €
▪ Dépenses de fonctionnement Compte 012 / 6410	- 3 000,00 €
▪ Dépenses de fonctionnement Compte 65 / 658	- 3 056,93 €
▪ Dépenses d'investissement Compte 23 / 2313	+ 6 056,93 €
▪ Recettes d'investissement Compte 1068	+ 6 056,93 €
▪	

N.B : Il s'agit ici de sommes identiques au précédent budget mais complétées selon les instructions de la comptable publique.

Vote : 9 Voix Pour

11h : Marie TOUREL rejoint le Conseil municipal.

5. MODIFICATION DE LA REGIE POUR LES D'OPERATIONS M57 ET M49

La comptable publique nous a invités à créer une Régie de recettes pour gérer les encaissements d'opérations liées à des actions relevant du budget de la mairie M57 :

- Organisation par la mairie d'événements tels : fête nationale, commémorations, fête de Noël des enfants et des anciens, spectacles, ...
- Location de salles / équipements municipaux : loyers, cautions, pénalités ...
- Vente de concessions de cimetière.
- ...

Pour les actions relevant du budget M49 la Régie sera utilisée pour l'encaissement des redevances d'ouverture des compteurs d'eau.

La gestion de ces Régies sera confiée à la secrétaire de mairie, nommée à ce titre Régisseur. Elle sera assistée d'un Régisseur suppléant.

- Olivier Wermuth soulève la question de la refacturation des soins des chats à des éventuelles personnes adoptantes. Une proposition est faite de percevoir cela grâce une ligne "Dons".
- Marie Tourel rappelle que les recettes au titre de l'ancien CCAS pourront y être encaissées.

Vote : 9 Voix Pour la régie M57

Vote : 9 Voix Pour la régie M49

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 11h06.

Le maire passe ensuite la parole à Maria Félines qui vient de rejoindre le conseil municipal et souhaite s'exprimer sur la décision qu'elle a prise de démissionner du CM et la raison de cette démission.

Elle explique que la cause en est une vive agression verbale dont elle a fait l'objet de la part de l'époux d'une élue de Canaules le 21 juin, soir de la fête de la musique. Elle espérait recevoir ensuite des excuses de la personne en question. N'ayant pas reçu d'excuses, elle considère qu'elle ne peut poursuivre sa mission d'élue et décide de démissionner du Conseil Municipal.